

Procès-verbal de la Séance du Conseil Municipal du 29 Juillet 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt-neuf juillet, à 20 heures le conseil municipal de la commune de Chélieu s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste VILLETON – Maire.

Date de la convocation : 18 Juin 2026

Membres Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Baptiste VILLETON, Marie-Paule LANFREY, Sébastien ARNAUD, Elodie CHAPOT, Charlotte AZAU, Roland RIVAT, Aurélie GABRIELE, Max GAUTHIER, Ghislaine DOSSENA, Steeve EMON, Murielle LANFREY, Gilles REBRION ;

Vérification du quorum : oui

Absents : 3 (Bernard GONIN, Julien RITTER, Christelle VAN DURMEN)

Excusés : 2 (Bernard GONIN, Christelle VAN DURMEN)

Pouvoirs : 1 : Christelle VAN DURMEN donne pouvoir à Elodie CHAPOT

Secrétaire de séance : Marie-Paule LANFREY

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 Juin 2026 à l'unanimité

DEL2026 – 07 – 30 : Création du poste d'adjoint technique pour les fonctions d'ATSEM pour un an

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération n°2026-04-10 en date du 29 avril 2026

Considérant la nécessité de créer un emploi non-permanent d'une durée d'un an à temps non complet compte tenu de l'effectif pour la rentrée 2026-2027 faisant fonction d'ATSEM.

En conséquence, le Maire propose la création d'un emploi non-permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour exercer les fonctions suivantes : aide à l'enseignante de la classe maternelle, entretien du matériel après les activités à compter du 31 août 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique

Les fonctions pourront aussi éventuellement être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 3° du Code général de la fonction publique. Le contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an pour exercer les fonctions d'ATSEM.

Compte-tenu du besoin ponctuel le contrat est établi pour une durée d'un an à raison de 3 h par jour sur 36 semaines d'école (temps de travail annualisé).

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance ou être titulaire du CAP petite enfance.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Un contrat de travail sera établi avec la personne retenue sur ce poste.

Elle sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier le tableau des emplois ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail avec l'intéressé sur le premier échelon du grade d'adjoint technique.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Les dispositions de la présente délibération et du contrat afférent prendront effet au 31 août 2026.

Effectif rentrée : 9 12 et 9 - 5CP - 7CE1 – CE2 – CM1 et CM2

Accepté à l'unanimité des membres présents

DEL2026 – 07 – 31 : Révision des cautions de la salle communale

Le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de location de la salle communale.

1 - TARIFS : applicables au 1er Septembre 2026

ASSOCIATION COMMUNALE ET D'INTERET COMMUNAL

1 week end Gratuit - 1 journée * gratuit - Nettoyage 75 euros

PARTICULIERS DE LA COMMUNE

1 week end 300 euros - 1 journée * 200 euros - Nettoyage 75 euros

PARTICULIERS OU ASSOCIATIONS EXTERIEURS A LA COMMUNE

1 week end 700 euros - 1 journée * 500 euros - Nettoyage 75 euros

Il propose à l'assemblée de ne pas modifier les tarifs de location seulement le montant des cautions :

CAUTIONS

Caution salle : 800 € à 1 500 €

- Caution tri : 60 € à 100 €

Accepté à l'unanimité des membres présents

Un échange se poursuit avec l'assemblée afin de prévoir des bacs de tri et de prévoir de mettre en place des fiches explicatives

DEL2026 – 07 – 32 Modification du règlement du restaurant scolaire

Vu le règlement du restaurant scolaire et de la garderie à ce jour ;

Considérant la nécessité d'apporter des précisions complémentaires ;

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de rajouter dans le règlement paragraphe « Tarifs et modalités d'inscription »:

Tous les parents d'élèves devront être à jour du règlement de leurs factures pour procéder à la validation de l'inscription de leur enfant au restaurant scolaire et à la garderie.

Ce règlement est applicable à compter du 29 Juillet 2026

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide cette proposition.

DEL2026 – 07 – 33 Révision tarif et caution de la MPT

Le Maire informe l'assemblée des tarifs de location de la Maison Pour Tous.

Il propose également à l'assemblée de ne pas modifier les tarifs de location seulement les cautions.

1 - TARIFS : applicables au 1er Septembre 2026

Montant de la location : 120 € pour les habitants domiciliés à Chélieu

Montant des cautions : responsabilité : 500 € à 800 €

- Tri : 50 € à 100 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide cette proposition.

DEL2026 – 07 – 34 Renouvellement contrat de travail de Véronique LONGO et de Céline MAZOT

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de Mme LONGO Véronique se termine le 09/09/2026. M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de Mme LONGO Véronique pour une durée de 12 mois à compter du 10/09/2026 pour une durée hebdomadaire de travail de 5,78/35^{ème} en contrat CDD. (à vérifier)

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de Mme MAZOT Céline s'est terminé le 03/07/2026. M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de Mme MAZOT Céline pour une durée de 12 mois à compter du 31 août 2026 pour une durée hebdomadaire de travail de 15,50/35^{ème} en contrat CDD.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide ces propositions.

Informations diverses :

Publicité de poste recrutement agent administratif expérimenté - effet 1er novembre 2026 (à voir pour tuilage avec l'agent en poste) –

(Présentation par Marie-Paule)

Le maire informe l'assemblée qu'un agent a été recruté pour prendre en charge la gestion comptable de la commune depuis le mois d'avril 2026 ; Cet agent donne entière satisfaction cependant son contrat se termine le 31 octobre 2026 ; Des renseignements ont été pris auprès de nombreuses collectivités afin de jauger de la nécessité de renforcer le secrétariat. Il convient également d'intégrer les évolutions réglementaires concernant le fonctionnement des collectivités (nous en reparlerons ultérieurement).

Aujourd'hui nous avons un recul suffisant pour décider de créer un poste complémentaire pour assurer un fonctionnement normal de la gestion communale. Le bureau municipal va travailler sur ce sujet au mois d'août afin de prendre les meilleures décisions sur ce recrutement.

Il est proposé de faire une publicité de poste sur une durée initiale de 10 à 12 h par semaine (recrutement d'un agent Rédacteur sur différents grades ou contractuel expérimenté). Une publicité de poste va être faite à compter de la mi-août pendant une durée d'un mois.

Le poste est en cours d'étude actuellement.

Infos concernant le renouvellement de postes informatiques, l'achat d'un ordinateur portable, sécurisation des données (anti-virus)

Il est nécessaire de sécuriser les données de la population.

La commune à renouveler le poste informatique sécuriser du secrétariat ainsi que celui de Mr Le Maire et procéder à l'achat d'un ordinateur portable. Ces achats ont fait chez Numérik's à Bourgoin-Jallieu pour un montant HT de 3 590.09 €.

Régularisation heures du personnel annualisé à prévoir

(Présentation par Marie-Paule)

Après avoir pris connaissance du planning des agents et de l'organisation de leur travail il a été constaté que deux agents de la collectivité ont un calcul de leur temps de travail annualisé qui comporte des erreurs aussi le conseil municipal doit valider ces régularisations sur l'exercice en cours et sur les années antérieures (prescription de 4 ans).

Des délibérations de modification de temps de travail de ces agents seront à valider lors du prochain conseil municipal.

Info Devis Maintenance chaudière

Réception d'un devis de la société Hargassner pour le contrat d'entretien de la chaudière d'un montant de 319.20 € HT a été validé. Ce contrat prévoit également les interventions en cas de panne.

Questions et informations diverses :

Réunion VDD

Intervention d'Elodie CHAPOT :

Participation à la dernière séance du conseil communautaire du 9 juillet 2026 en tant que conseillère communautaire suppléante.

De nombreuses délibérations ont été votées.

Monsieur le Maire a été élu délégué suppléant pour représenter le CCVDD au sein du groupement d'intérêt public du fond départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire.

Une subvention pourrait être sollicitée au titre de la réhabilitation des logements sociaux si la commune fait le choix de reprendre la gestion du bâtiment (les jonquilles).

Les jonquilles

Une habitante de Chélieu, pourrait nous renseigner sur ce bail emphytéotique (dixit Max Gauthier). Il s'agit de Mme DROUIN montée de l'ancienne mairie. Il serait également judicieux de prendre un avocat pour suivre ce dossier.

Bâtiments :

Intervention de Roland RIVAT

Des devis pour l'installation de Climatisation à l'accueil de la Mairie et la MAM ont été demandés.

L'entreprise DURAND DEPANNAGE PLOMBERIE a été retenue pour un montant HT de 9 427,65 €

Monsieur Max GAUTHIER indique à l'assemblée qu'il conviendrait de faire un diagnostic énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux ;

Il est fait part que la climatisation de la Maison Pour Tous ne fonctionne pas suite à un défaut d'entretien : Des devis pour remise en état de ces bâtiments ont été demandés. L'entreprise ADELI – qui effectue du ménage a été retenue pour un montant de 820 € HT pour la Maison Pour Tous et de 1730 € HT pour l'ensemble salle des fêtes et école.

Une demande de devis a été faite à l'entreprise Playgones pour la réparation d'un jeu dans la cour de l'école.

Voirie :

Intervention de Gilles REBRION

- Arbres installés sont dans un piteux état.
- Point à temps : 5 tonnes prévus cette année.

Renouée du Japon.

Intervention de Steeve

- Etude des différentes solutions pour contenir la renouée du Japon

Purificateur d'air

Intervention de Charlotte AZAU

Les différentes solutions de rafraîchissement ont été étudiées.

Ventilateur : celui-ci ne permet pas de diminuer la température ambiante, mais uniquement de brasser l'air chaud présent dans la pièce. De plus, lorsque l'air est peu renouvelé en raison de la chaleur, le brassage peut

contribuer à remettre en suspension les particules présentes dans l'air. Une sensation ponctuelle de mieux-être peut néanmoins être ressentie, sans amélioration significative de la température de la pièce.

Rafrâchisseur d'air : Ce type d'équipement est principalement adapté à des espaces d'une superficie maximale d'environ 20 m² et ne semble donc pas constituer une solution suffisamment efficace pour rafraîchir une salle de classe

Appareil combinant les fonctions de **rafrâchisseur d'air, d'humidificateur et de purificateur** : Cette solution pourrait être envisagée, elle présente l'avantage de regrouper plusieurs fonctionnalités au sein d'un même équipement et de répondre de manière plus globale aux besoins identifiés.

Il est toutefois précisé que l'ensemble de ces solutions constitue des dispositifs temporaires. À plus long terme, la solution la plus adaptée resterait la réalisation **de** travaux permettant la mise en place d'un système de climatisation, sous réserve des travaux pouvant être réalisés au sein de l'école.

Prochain conseil : Jeudi 17 Septembre 2026 A 20 H 00

Le Maire

La secrétaire de séance

Jean-Baptiste VILLETON

Marie-Paule LANFREY